

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025 À 18H30

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	16	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	04	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
Votants :	20	M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	03	
Date de la convocation :		PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
15 octobre 2025		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE,
		adjoints au Maire ;
		Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN,
		Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO, Kelly GUARINO, Sandrine VILLENAVE,
		Eléonore LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON, conseillers municipaux.
Certifié exécutoire		
Compte tenu de l'envoi en		ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sophie PARADOT donne procuration à Gilbert
Préfecture le :		DODOGARAY, Marine SAAD donne procuration à Rémi PIET, Romain RITOU donne
		procuration à Eléonore LAPORTA, Catherine LABARRÈRE donne procuration à Jean-
Et de la publication en ligne le :		Pierre MAZZON
Le Maire,		

ABSENT(S) : Christiane HIPPOLYTE, Jean-Noël ELIPE, Christophe BOURDIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Enzo BORTOLATO

**DÉLIBÉRATION N° 063 10 2025 – DIRECTION GÉNÉRALE – ÉLECTION D'UNE NOUVELLE
ADJOINTE AU MAIRE SUITE À DÉMISSION**

Présentation par M. Le Maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, au vu de la démission de Mme Pearl HIPPOLYTE en sa qualité de 6^{ème} Adjointe au Maire et de conseillère municipale, et de l'acceptation de ladite démission par M. le Préfet, afin de permettre le remplacement du poste d'Adjointe au Maire devenu vacant, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle Adjointe pour pourvoir ce poste.

En cas de vacance d'un poste d'Adjoint, il convient de procéder à l'élection d'un seul Adjoint, qui est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;

Vu la délibération n° 012 04 2023 du 7 avril 2023 fixant à six le nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 7 avril 2023 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Considérant la vacance d'un poste d'Adjointe au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 13 octobre 2025 ;

Considérant quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs Adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil Municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'une Adjointe ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le maintien du nombre d'Adjoints au Maire à 6 ;
- **DÉCIDE** de pourvoir au remplacement du poste de 6^{ème} Adjointe laissé vacant ;
- **DÉCIDE** que l'Adjointe à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 6^{ème} rang ;
- **PROCÈDE** à l'élection de la 6^{ème} Adjointe au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. Enzo BORTOLATO a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (23/10/2025).

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20251021-DEL-2025-10-063-DE
Date de transmission : 23/10/2025 (CT)
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Kelly GUARINO et M. Antoine VIGNAUD.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin

Sous la présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection de la nouvelle Adjointe.

Sont candidats : Mme Sophie PARADOT

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Électoral) : 0
- d) Nombre de suffrage blancs : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 19
- f) Majorité absolue : 11

NOM et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PARADOT Sophie	19	dix-neuf

Mme Sophie PARADOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 6^{ème} Adjointe, et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 21 octobre 2025
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

